



Contribution des élus et militants VERTS à l'agenda 21 de Cergy-Pontoise.

AGENDA 21

21 ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Parce que l'enjeu d'un agenda 21 est d'ouvrir des pistes et de mettre en œuvre des démarches d'innovation visant à la décroissance de l'empreinte écologique des politiques publiques sur le territoire de l'agglomération de Cergy Pontoise,

Parce que l'adoption d'un agenda 21 ne peut se résumer à la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires même avec une ou deux années d'avance, mais qu'elle doit encourager, ouvrir de nouvelles pratiques,

Les élus et les militants VERTS de Cergy Pontoise proposent et mettent au débat public, à l'occasion de cette phase de réflexion, 21 orientations prioritaires. Ces orientations prioritaires couvrent soit des actions réalisables à court terme (quelques mois à 2 ans), soit l'adoption et l'engagement de politiques sectorielles de moyen terme (3 à 5 ans) qui orienteront de nombreuses actions quotidiennes.

Cette contribution ne se veut pas exhaustive. Elle est complémentaire à certaines des orientations que nous avons faites dans notre contribution concernant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

(Contribution au PADD téléchargeable sur le site des VERTS Val d'Oise)

Les VERTS Cergy Pontoise 11, rue Alexandre Prachay 95300 PONTOISE
<http://www.valdoise.lesverts.fr>

Février 2010

Transports

Il faut diminuer la part du transport routier de passagers et de fret afin de lutter contre le changement climatique, la pollution de l'air et ses conséquences sanitaires et les nuisances sonores.

Le simple rappel du fait que 96% des déplacements domicile-travail des agents de la CACP (donc, pour des emplois locaux) s'effectuent... en voiture¹ permet de mesurer l'ampleur du problème.

Cergy-Pontoise doit se doter d'un maillage dense de circulations douces (pistes cyclables, voies piétons), qui doit être immédiatement reconnaissable et perçu comme alternative à l'usage de la voiture. Il s'agit fondamentalement d'améliorer la desserte interne du « bassin de vie ». Au-delà des propositions de dessertes ferrées cadencées et de transports en site propre (que nous avons faites dans notre contribution sur le SCoT), à la réalisation des itinéraires cyclables prévues au Schéma Directeur des pistes cyclables (qu'il convient d'accélérer, de compléter et d'entretenir) et aux améliorations continues sur le réseau de bus, nous proposons :

➤ Orientation 1 :

- améliorer l'intermodalité et la **complémentarité** entre le Vélo et le Bus en étudiant la mise en œuvre d'un dispositif d'embarquement de vélos à bord des bus.
- Participer à la création d'un service d'autopartage pour les particuliers et les entreprises en amorçant le processus par l'inscription des services de l'agglomération et en incitant les communes à faire de même. (ces flottes servent peu le soir et le week end, moments qui intéressent les particuliers.
- Envisager la création de taxi-bus à la demande complétant la desserte des lignes régulières en surface et en plage horaire.

➤ Orientation 2 : pour participer à l'amélioration de la qualité de l'air, engager des négociations avec l'opérateur de transport urbain pour faire le parc de bus vers le GNV.

Déchets

Dans le cadre d'une organisation rompant avec l'actuel morcellement des compétences de collecte et de traitement entre la communauté d'agglomération et les communes, il s'agit de mettre en œuvre une politique de gestion des déchets favorisant la réduction, le recyclage et la réutilisation.

➤ Orientation 3 : réunifier la compétence d'élimination (collecte et traitement) des déchets au sein de la communauté d'agglomération.

➤ Orientation 4 : Lancer des études pour la mise en place d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (à l'instar par exemple de la communauté d'agglomération de Besançon ou du Sivom Sud du territoire de Belfort)

➤ Orientation 5 : pour réduire la quantité de déchets à traiter ou augmenter le taux de recyclage,

- compléter la liste des matières recyclées en mettant en place une véritable filière de récupération des textiles (avec l'appui de l'éco-organisme ECO TLC récemment créé)

¹ Solving Efeso 2009, Agenda 21 - Plan climat - CACP - Diagnostics - synthèses décembre 2009, p. 30.

- pour répondre à une attente d'une grande partie de la population, relayer la campagne « Stop Pub » lancée par le ministère de l'écologie.
- diminuer le tonnage des déchets humides incinérés en organisant la collecte des fermentescibles dans les établissements scolaires (maternelle et primaire) de l'Education Nationale.

➤ **Orientation 6 : pour renforcer la sensibilisation au tri sélectif**

- inciter chaque citoyen de l'agglomération aux bons gestes en renforçant significativement l'équipe des ambassadeurs de tri
- sensibiliser les enfants au tri en poursuivant les campagnes de sensibilisation dans les écoles, mais surtout en les équipant systématiquement de poubelles sélectives (papier dans les classes et emballages dans les cours de récréation).

Energie

Les besoins thermiques des bâtiments et l'éclairage public constituent les postes de consommations principaux de la communauté d'agglomération.

Si le déploiement des énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolien) constitue une opportunité à saisir, la priorité reste, à ce jour, avant tout la maîtrise de l'énergie. Rien ne sert d'alimenter un grille pain énergivore avec des panneaux solaires photovoltaïques !

➤ **Orientation 7 : A partir des diagnostics réalisés des bâtiments de la communauté d'agglomération, engager leur rénovation avec traitement de leurs surfaces les moins économes en énergie. Cette rénovation aura pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie de ces bâtiments dans un délai de dix ans.**

➤ **Orientation 8 : Dans le cadre du futur appel d'offre sur l'éclairage public, à l'instar de certaines agglomérations, viser un objectif d'économie d'énergie d'au moins 30 %.**

➤ **Orientation 9 : engager les études et démarches auprès de la Préfecture pour créer une Zone de Développement Eolien en périphérie de la ZAC de la Chaussée-Puiseux.**

Eau

L'eau est un bien précieux. La communauté d'agglomération s'est engagée dans la modernisation de sa station d'épuration, orientation que nous saluons.

Parallèlement, il faut aussi en diminuer sa consommation, ce qui permettra de préserver la ressource et de diminuer les charges en particulier pour les ménages les moins aisés. Cela passe par certes par nos changements de comportements mais aussi par quelques solutions techniques simples qu'il s'agit d'impulser, de populariser et de diffuser.

➤ **Orientation 10 :**

- distribution gratuite auprès de 10 % des foyers cergyponains d'un kit composé de réducteurs de débit pour robinets et pour douche (cf expérience Merignac). Les modalités pouvant être par tirage au sort ou par ordre d'arrivée au retrait.
- aide au groupement d'achat pour les particuliers afin de favoriser le stockage et la réutilisation des eaux pluviales (arrosage des jardins, nettoyage des parties communes d'immeubles, eau des WC et laveries dans les locaux collectifs à créer ou à rénover)

Logements

L'agglomération de Cergy Pontoise s'est doté d'un programme de construction de plusieurs milliers de logements à l'horizon 2020 et d'un PLH.

En matière de logements, la réglementation thermique va évoluer en 2012 et la référence thermique applicable sera la référence BBC (Bâtiment Basse Consommation). Cergy Pontoise, ex ville nouvelle, se doit de retrouver un caractère précurseur et d'être à l'avant garde des techniques futures.

Chaque année, les périodes de froid hivernal nous rappellent la fragilité de notre système de production et de distribution électrique (pics de consommation liés au chauffage électrique).

➤ *Orientation 11 : Eviter le chauffage électrique dans les nouveaux programmes de construction.*

➤ *Orientation 12 : Réaliser une opération significative de logements dont la construction est programmée à partir de 2013, en habitat passif ou à énergie positive. Puis, réaliser au moins 10 % de la programmation en logements passifs ou à énergie positive à compter de 2015. Il s'agit, à ce stade d'anticiper la mise en œuvre de l'article 4 b) de la loi Grenelle 1 de l'environnement.*²

➤ *Orientation 13 : pour impulser et aider à la rénovation thermique dans l'habitat ancien, étudier un dispositif de soutien en complément au dispositif national en cours d'élaboration. Ce dispositif sera élaboré après concertation avec les acteurs concernés : bailleurs, ASL, associations de consommateurs et de protection de l'environnement...*

Economie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire représente une part importante de l'emploi et constitue un gisement important d'emplois et de services dans de nombreux secteurs (environnement, aides à la personne ...)

➤ *Orientation 14 : Atteindre, dans les segments comportant au moins 50 % de main d'œuvre, 10 % au moins du montant des achats courants de la communauté d'agglomération réalisés par des publics ou organismes relevant de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, GEIQ, etc.) ou des structures employant une majorité de travailleurs handicapés.*³

➤ *Orientation 15 : effectuer un diagnostic des besoins des habitants qui pourraient être mutualisés, ce qui permettra notamment d'éviter des solutions parachutées, puis organiser des*

² Loi Grenelle 1 Art.4 b) Toutes les constructions neuves faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2020 présentent, sauf exception, une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite dans ces constructions, et notamment le bois-énergie

³ 1. Développer l'utilisation des clauses sociales du code des marchés publics permettant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et des personnes handicapées

« assises » locales de l'économie sociale et solidaire pour définir avec les acteurs locaux les lignes d'une politique de développement

➤ *Orientation 16 : développer une activité d'insertion et de revente de matériels reconditionnés à des prix accessibles aux personnes à revenu modeste en menant à son terme le projet de création d'une boutique de recyclage de certains équipements électriques et électroniques.*

Aménagement Urbain

Le quartier de Cergy préfecture et le site de la Caserne Bossut sont au coeur de l'agglomération. Il est essentiel que l'ensemble de la population puisse s'identifier et s'approprier cet espace central en exprimant en début de phase de conception sa vision de l'aménagement de cet espace. De plus, il s'agirait là d'une exercice de démocratie participative, l'un des piliers d'un agenda 21.

➤ *Orientation 17 : mettre en place un atelier d'urbanisme citoyen sur le devenir du cœur d'agglomération.*

➤ *Orientation 18 : inscrire, chaque fois que cela est possible, dans chaque programme d'urbanisation à venir un espace pour la création de jardins familiaux de proximité et/ou de jardins partagés.*

Politiques d'achats

La commande publique doit être écoresponsable et promouvoir les industries développant des produits « verts » respectueux de l'environnement (écolabels, écoconception ...)

Ensuite, afin de réduire les impacts du nettoyage des bureaux et locaux divers, notamment sur la santé des travailleurs, sur les milieux aquatiques et le volume des déchets d'emballage, développer l'usage de produits de nettoyage écolabellisés.

➤ *Orientation 19 :*

- *à partir de 2012, 100 % des fournitures de bureau et de papier achetés par la communauté d'agglomération devront avoir des caractéristiques équivalentes à celles des ecolabels existants. De même, 100 % de produits achetés en bois ou fabriqués à base de bois proviendront de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international (PEFC ou FSC).*
- *atteindre, en 2012, 80 % de produits écolabellisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen dans les catégories de produits couverts par cet ecolabel (nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires).*

Santé publique

Le développement de la téléphonie mobile constitue un sujet de préoccupation et d'interrogation sanitaires. Il y a lieu d'en maîtriser son développement afin d'en maîtriser les éventuelles conséquences sur la santé du déploiement sur le territoire Cergypontrain des antennes relais et de l'utilisation des combinés téléphoniques.

Par ailleurs, face aux risques sanitaires induits par les perturbateurs endocriniens, et en particulier par la présence de substances médicamenteuses dans l'eau potable, la collectivité doit prendre des mesures de prévention, au-delà même du principe de précaution.

➤ **Orientation 20 :**

- *pour contrôler, de manière indépendante et inopinée aux opérateurs les émissions liées aux antennes , faire l'acquisition d'un mouchar-d-enregistreur. (la réalisation et l'interprétation des mesures pourrait se faire via une convention avec une association étudiante d'un école d'ingénieur locale, par exemple l' ENSEA). Consacrer un dossier du magazine de l'agglomération aux bonnes pratiques (celles-ci étant décrites par divers organismes comme la CRIIREM)*
- *prescrire des analyses spécifiques au laboratoire départemental d'analyses, action actuellement omise dans le diagnostic, des résidus de substances médicamenteuses dans le réseau d'eau potable.*

Activités économiques et commerciales

La demande en produits issus de l'agriculture biologique est de plus en plus importante. De plus, l'utilisation d'intrants en agriculture conventionnelle, est source de pollutions des sols et des nappes phréatiques dont certaines servent à l'alimentation en eau de l'agglomération.

➤ **Orientation 21 :**

- *impulser et aider, en s'appuyant entre autres sur les dispositifs existants, à la reconversion des agriculteurs locaux vers l'agriculture biologique ; lorsque celle-ci n'est pas envisageable à court terme, soutenir des démarches de qualification vers des systèmes agricoles à bas ou très bas niveaux d'intrants et à faible niveau d'artificialisation du milieu (HVE)*
- *créer ou encourager des marchés dans les différents secteurs de l'agglomération pour favoriser la commercialisation des produits locaux, notamment des maraichers ; de même, le soutien aux formules de commercialisation directe (AMAP, notamment) doit être affirmé et développé.*